

religieuses, leurs jours de fête et leurs régimes d'entraînement. La mise au point des différents menus a demandé deux ans d'étude ; ils ont été répartis en onze groupes et ont été envoyés aux différents pays pour commentaires et remarques éventuelles.

* * *

LE CHANGE DE L'ARGENT AUSTRALIEN

Dans la plupart des pays du monde, l'argent australien n'est pas coté ; il est certain cependant que votre banquier vous fournira les livres australiennes à un certain cours, sur votre demande. A titre d'indication nous informons les visiteurs qui se rendront en Australie que la livre australienne (20 shillings) est approximativement équivalente à seize shillings sterling ou dollars 2,25.

Il faudra être fort en athlétisme pour aller à Melbourne

La Fédération Internationale d'Athlétisme a fixé les performances minima exigées pour participer aux Jeux Olympiques de Melbourne, pour les sauts et les lancers ; ces normes ne seront utilisées que pour autant que plus de 18 athlètes soient inscrits pour une même discipline. Les athlètes devront prouver, lors d'épreuves préliminaires, qu'ils sont capables d'atteindre ces minima. Les limites ont été fixées comme suit :

Messieurs : saut en hauteur : 192 cm. ; saut en longueur : 7 m. 15 ; triple saut : 14 m. 80 ; poids : 15 m. ; disque : 47 m. ; javelot : 66 m. ; marteau : 34 m.

Dames : saut en hauteur : 1 m. 5 8 ; saut en longueur : 5 m. 70 ; poids : 13 m. ; disque : 42 m. ; javelot : 43 m.

Le programme de ces Jeux figure en page 8

Le Comité International Olympique et les cartes de presse aux Jeux Olympiques

« Quand Rome donne la leçon au Comité International Olympique »

et
quand « L'Equipe » de Paris (qui a donné ce titre à l'article qui suit) informe ses lecteurs

« M. Avery Brundage et le très vénérable aréopage olympique ne songent qu'à limiter les droits de l'information... Il a été question, à Cortina de « réduire le nombre de journalistes, radioreporters, photographes, spécialistes de télévision et de cinéma ». Et le président du Comité International Olympique s'est encore illustré par une parole historique (telle qu'en prononça naguère M. Thiers quant à l'avenir des chemins de fer) au sujet de la télévision... dont « on s'est passé depuis 60 ans ».

Les photographies que nous publions ci-dessus et ci-contre (ne les possédant pas, nous ne pouvons les reproduire. Réd.) illustrent clairement le point de vue des Italiens, organisateurs des Jeux de Rome en 1960. Toute la patrie supérieure du stade olympique — et notamment toutes les places couvertes — sont réservées à la presse. Au-dessus de la tribune de presse, les cabines réservées à la radio-diffusion et à la télévision... En bas, la salle de rédaction, sous la tribune de presse et la salle des téléscripteurs.

Le Comité Olympique National Italien estime que l'idée olympique doit être propagée jusque dans les coins les plus reculés du monde. Et que cela n'est possible que grâce aux commodités accordées à la presse écrite, imagée ou parlée, dût la recette en souffrir, puisque, quelle que soit la densité du public dans un stade, il ne s'agit que d'un nombre infime de privilégiés...

Il est regrettable que le Comité International Olympique soit moins soucieux de propager l'idée olympique, laquelle a pris naissance et s'est développée grâce à la presse internationale.

Il est encore plus surprenant que le Comité International Olympique, grand défenseur de l'amateurisme, prenne position en faveur des organisateurs qui ne songent qu'au côté lucratif de leur entreprise. Certes, nous savons ce que coûte l'organisation des Jeux olympiques. Mais les villes candidates et les Etats dont elles dépendent ne l'ignorent pas. La récupération des dépenses est tout à fait secondaire en regard du prestige acquis par la mise sur pied d'une manifestation, d'ailleurs ardemment sollicitée.»

Le chroniqueur de « L'Équipe » a puisé cette information à mauvaise source lorsqu'il prétend qu'il fut question — à la session du Comité International Olympique de Cortina — de réduire le nombre des journalistes, etc. Cette limitation a été votée il y a deux ans. Elle fait partie des nouvelles règles olympiques (qui sont sous presse en ce moment) et cette réglementation a déjà été appliquée à Cortina. Elle n'a pas empêché « L'Équipe » d'être représenté à Cortina par onze chroniqueurs (S. E. & O.) qui obtinrent chacun leur carte de presse. Lorsqu'on est pareillement choyé on s'abstient de critiquer (à tort) nous semble-t-il.

« L'Équipe » nous apprend encore (merci !) que l'idéal olympique « a pris naissance grâce à la presse internationale ». Ouf ! Nous nous abstenons d'épiloguer sur ce thème, mais conseillons à l'auteur de cette information de lire p. ex. les « Mémoires Olympiques » de Pierre de Coubertin, qui fut son compatriote et qui, en sa qualité de Rénovateur des Jeux lui dira ce qu'il pensait de la collaboration de la presse de l'époque ! Il sera édifié de voir les « appuis » que Coubertin a trouvés chez elle... pauvre baron quel courage et quelle persévérance dut-il avoir.

La réduction du nombre de cartes réservées à la presse n'a aucun rapport avec la propagation de l'idée olympique, mais bien avec le souci de n'accorder des avantages qu'aux journalistes *officiellement* accrédités. Par ce moyen on évite la présence des « parasites » de la presse qui ne sont journalistes que de nom et qui viennent empoisonner l'atmosphère de ceux qui travaillent honnêtement.

Des journaux comme « L'Équipe » devraient au contraire nous remercier d'avoir procédé à une épuraison dont il est un des premiers bénéficiaires.

On nous reproche, en limitant le nombre de places à la presse, de prendre position en faveur des organisateurs. Dans cette même chronique l'auteur félicite (avec raison) les organisateurs italiens des Jeux qui se dérouleront à Rome en 1960 pour les commodités prévues. Il faudrait s'entendre !

Il est exact, qu'en limitant le nombre de places destinées à la presse, le Comité International Olympique a cédé aux instances organisatrices des Jeux. Il n'en avait aucun intérêt ; mais il savait qu'en procédant à une distinction judicieuse, comme c'est le

cas actuellement, cela ne serait en aucun cas préjudiciable au développement de l'idée Olympique. Le Comité International Olympique a épousé le point de vue des organisateurs des Jeux de 1952. Il s'est conformé aux propositions émises et aux expériences faites dans ce domaine. Il suffirait de s'entretenir à ce sujet avec M. Eric von Frenckell qui fut président des Jeux d'Helsinki pour se faire une idée de ce que furent les exigences d'une certaine presse. Nous disons bien « certaine », car c'est bien d'elle qu'il s'agit, représentée qu'elle est par ces sangsues qui n'ont aucune attache avec le journalisme. Les journaux sérieux, parmi lesquels nous plaçons bien entendu « L'Équipe », devraient pourtant le savoir. Ils devraient plutôt collaborer avec le Comité International Olympique afin de lui permettre de lutter avec plus d'efficacité contre ces écornifleurs. Dans ce domaine, leur intérêt même est aussi en jeu.

La décision du Comité International Olympique n'a donc rien de comique et le côté lucratif dont on parle, lui a échappé il est vrai, comme trop souvent d'ailleurs.

La dernière remarque émise dans la chronique ci-haut vaut son pesant d'or. Nous aimerions voir le chroniqueur en cause être à la tête d'une entreprise (car c'en est une) telle que les Jeux Olympiques et déclarer à ses collaborateurs *ce qu'il a écrit* : « La récupération des dépenses est tout à fait secondaire », etc. Quel chef !

Voici enfin pour ceux que le sujet intéresse ce que disent les nouvelles règles du Comité International Olympique :

Des places seront réservées au stade principal comme suit (vient l'énumération des divers stands) :

STAND E. Pour la presse : 1000 au maximum.

Photographes : 150 au maximum.

Radio et opérateurs de télévision : 150 au maximum.

Pour les Jeux d'Hiver ces chiffres seront respectivement de 400, 75 et 75.

Disons enfin que la répartition par nation est laissée aux soins du Comité Organisateur et que les Comités Nationaux Olympiques sont chargés de la distribution des cartes dans leur pays.

Nous pensons que les chiffres énoncés ci-haut doivent suffire pour renseigner le monde et pour... y diffuser l'idée olympique.

« Un changement de nationalité par mariage permet à l'avenir aux femmes de prendre part aux Jeux Olympiques avec leur nouveau pays. »

A l'occasion de la session de Cortina, le Comité International Olympique a admis une nouvelle réglementation en ce qui concerne la femme mariée. Cette proposition, provenant du Comité Olympique Suédois, prévoit

qu'une femme, ayant déjà pris part aux Jeux Olympiques, peut porter les couleurs d'un autre pays dont elle aurait acquis la nationalité « par mariage ».